



Vincennes, le 5 octobre 2011

## **Conduite sans assurance Identifier et lutter contre ce phénomène**

François Werner, Directeur général du Fonds de Garantie, a présenté aujourd'hui son rapport remis au ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie dans lequel il brosse un état des lieux de la conduite sans assurance en France et formule des propositions concrètes pour mieux protéger les usagers de la route.

Bien que difficilement quantifiable, la non-assurance apparaît comme un phénomène non marginal et en augmentation. En effet, François Werner estime entre 370 000 et 740 000, soit 1 à 2 %, le nombre de véhicules roulant en France sans assurance, ce qui représente un coût de près de 78 millions d'euros. Cette charge pèse sur les assurés qui financent le Fonds de Garantie par une contribution de 1,2 % prélevée sur leurs primes d'assurances.

Il identifie deux grandes catégories de conducteurs non assurés :

- **Ceux qui sciemment ou non ont négligé l'assurance automobile** : ceux qui n'ont pas payé leurs primes, ceux qui n'ont pas porté à la connaissance de leur assureur des informations capitales, ceux qui ne se sont pas assurés immédiatement après l'achat du véhicule...  
Dans cette première catégorie, les jeunes conducteurs et les deux-roues motorisés sont surreprésentés, et la première raison de non-garantie est souvent liée au non-paiement de la prime d'assurance.
- **Ceux qui ne devraient tout simplement pas conduire** : les personnes dangereuses qui n'ont jamais eu le permis ou qui, à force d'infractions graves et récurrentes, n'ont plus le droit de conduire mais qui passent outre.

Pourtant l'assurance automobile est obligatoire en France depuis 1951, mais comme le constate l'auteur du rapport, l'utilité de s'assurer, à savoir se protéger soi-même de préjudices que l'on pourrait subir ou des conséquences financières que l'on est susceptible de supporter si l'on est responsable d'un accident, reste mal connue du grand public.

Aussi, pour renforcer la protection des automobilistes, François Werner expose des propositions concrètes selon deux axes :

- **Lutter contre les facteurs de négligence** en renforçant les actions de prévention et la communication en particulier à chaque étape de la chaîne de l'éducation à la conduite et en encourageant l'assurance des jeunes conducteurs ;
- **Détecter en amont ceux qui ne doivent pas conduire et les empêcher de prendre la route** : en constituant un répertoire central qui rapproche le fichier existant des cartes grises et celui des assurés, véritable outil de sécurité routière qui a fait ses preuves chez nos voisins européens. Un répertoire sans données personnelles sur le titulaire du véhicule et non commercialisable.